

---

**MONOGRAPHIE**

**DES LIBELLULINES DES ENVIRONS D'AIX ;**

PAR M. BOYER DE FONSCOLOMBE.

(Séance du 17 janvier 1858.)

---

Famille des LIBELLULINES, Latr. (1).

Les insectes de la famille des Libellulines, remarquables presque tous par leur taille et leurs couleurs brillantes, intéressants par leurs mœurs que Réaumur a si bien fait connaître, ont cependant fort peu attiré l'attention des entomologistes. Linné, Fabricius, Olivier, ont décrit d'une manière bien superficielle les espèces qu'ils ont connues. Quelques anciens naturalistes en avaient décrit et figuré plusieurs; mais si l'on en excepte les figures de Roesel, qui se bornent aux espèces les plus connues, celles des autres iconographes laissent beaucoup à désirer, et l'on a de la peine souvent à y reconnaître les Libellules qu'ils ont voulu représenter. Enfin, la synonymie de ces insectes était tellement embrouillée, qu'il était très-difficile de restituer à

(1) Cet article devait précéder le genre *Libellule* et être placé dans le cahier du deuxième trimestre des *Annales de la Société Entomologique*, 1857.

chaque espèce son véritable nom. Vanderlinden et Tous-saint de Charpentier sont les premiers et presque les seuls auteurs qui se soient appliqués à décrire exactement les espèces qu'ils connaissaient. Le premier a même accompagné de gravures en noir les Libellulines qu'il avait étudiées à Bologne. Mais cet ouvrage est devenu rare et difficile à se procurer; les couleurs n'y sont pas reproduites, et cependant ces insectes ont l'inconvénient de ne pouvoir conserver leurs belles couleurs dans les collections, parce qu'elles s'altèrent ou même s'effacent aussitôt après la mort de l'animal. J'ai donc cru qu'il n'était pas hors de propos de décrire les espèces de cette famille que j'ai été à portée d'observer, et de donner dans les Annales de la Société Entomologique les figures coloriées de celles qui, jusqu'ici, n'ont pas encore été représentées, ou qui l'ont été d'une manière défectueuse. N'est-il pas d'ailleurs avantageux pour l'avancement de la science que chaque entomologiste fasse bien connaître les espèces de son pays? C'est en multipliant les faunes locales, qu'on parviendra à l'accomplissement de l'immense tâche d'une nomenclature complète, exacte et raisonnée des insectes connus.

Genre *Æshna*, FABR., LATR.; *Libellula*, LINN., GEOFFR.

*Caractères génériques* (1).

*Bouche.* Labre transverse, arrondi sur les côtés et en avant, où son milieu est faiblement sinué; ce côté antérieur est cilié.

(1) Dans le deuxième trimestre des Annales de 1857, p. 129, en décrivant les caractères génériques du genre *Libellule*, j'ai commis quelques erreurs: à la place des mots *palpe*, *lèvre* et *menton*, il faut substituer et lire ceux de *Galea*, *épiglottte* et *lèvre*.

*Mandibules* très-épaisses, à peu près triangulaires, terminées par un épais crochet, allongé, à trois dents; armées plus bas de deux fortes dents placées l'une au-dessus de l'autre, courtes, chacune d'elles profondément bifide, séparées du crochet de l'extrémité par un large sinus. La face supérieure des mandibules est marquée d'une carène ou ligne élevée, ondulée.

*Mâchoires* un peu renflées en dessous, avant leur extrémité, articulées à leur base, à une pièce cylindrique, horizontale, attachée par divers muscles aux côtés de la tête, et qui paraît faire partie de la mâchoire; terminées par cinq dents, assez longues, crochues, dont la supérieure plus allongée, plus forte et bifide. Un appendice allongé, un peu courbé sur la mâchoire, raboteux, hérissé de poils, d'un seul article, semble remplacer le palpe maxillaire et paraît semblable à la *Galea* des Orthoptères; il est inséré au dos de la mâchoire, un peu avant l'extrémité, et les dents crochues; il est articulé avec elle et se termine en pointe.

La *lèvre* grande, composée de plusieurs pièces, représente une sorte de masque, qui couvre en dessous toute la bouche, s'avancant jusqu'aux mandibules et au labre. Elle est composée de cinq pièces, savoir: une base transverse et linéaire qui soutient les autres parties, du moins l'intermédiaire, et qui semble être le menton; des deux côtés de cette base, deux petites pièces triangulaires arrondies, sur lesquelles sont articulées deux grandes pièces latérales; celles-ci en carré irrégulier, très-arrondies en dehors, presque droites en dedans, ciliées à leurs bords, se couchant obliquement sur la pièce intermédiaire; terminées à leur sommet interne, qui est tronqué ou échancré de ce côté, par un appendice qui lui est articulé, et au-dessous de l'appendice, par un crochet tourné en haut et point articulé. L'appendice est penché du côté de la bouche, sem-

blable à la *Galea* décrite ci-dessus, et terminé par une petite pointe mucronée, à peine sensible. La pièce intermédiaire, qui paraît être la vraie lèvre, ne s'élève pas autant que les deux latérales, qui semblent remplacer les palpes labiaux : elle est une fois plus large que haute, légèrement renflée, un peu arrondie antérieurement et sur ses côtés, assez raboteuse et un peu hérissée vers le bord antérieur, qui est bordé de quelques aspérités ou petites épines peu distinctes, dont deux ou quatre un peu plus prononcées au milieu. Ces trois grandes pièces sont ordinairement réunies dans le repos, et ne forment alors qu'un grand carré échancré en haut. Les appendices et les crochets ne paraissent qu'en écartant les pièces.

Au-dessus de la lèvre, dans l'intérieur de la bouche, entre les mâchoires, on voit une espèce de *langue* appelée palais ou épiglotte par Latreille, qui se trouve également dans la bouche des Orthoptères; elle est attachée au fond de la bouche, ovale-allongée, s'élargissant vers le bout, renflée, un peu transparente et comme vide, membraneuse, marquée en dessus de quelques lignes élevées, hérissée de poils assez longs. On distingue l'ouverture du gosier en dessus et à la racine de cette pièce.

*Observation.* Les parties de la bouche de l'*Æshna annulata*, présentent quelques différences avec la description ci-dessus, faite d'après les bouches des *Æ. formosa*, *affinis*, *mixta*, *rufescens*, etc. Dans l'*Æ. annulata*, la pièce intermédiaire de la lèvre ou masque, est plus allongée, par conséquent plus longue ou haute que large, très-échancrée à son extrémité, ou même séparée en deux lobes qui se terminent par une pointe : les pièces latérales sont d'une forme plus irrégulière, plus arrondies à la base extérieure, plus largement tronquées au sommet, où le crochet est rem-

placé par quatre ou cinq épines plus minces , dont la supérieure beaucoup plus allongée. Ces légères différences sont remarquables parce que divers autres caractères extérieurs semblent séparer un peu cette espèce des autres.

La bouche des *Æ. forcipata* et *unguiculata*, au contraire, ne diffère presque pas de celles de leurs congénères, placées cependant dans une autre division. Seulement les pièces ou lobes latéraux de la lèvre sont plus arrondis en dehors ; l'appendice beaucoup plus terminé en pointe allongée, un peu en crochet et très-aigu ; le crochet qui est en dessous plus mince et plus long même que l'appendice ; le lobe intermédiaire très-arrondi et nullement échancré en haut ; la languette plus courte, plus évasée, et large en avant, où elle est échancrée.

*N. B.* En comparant la bouche du genre *Æshna* avec celle du genre *Libellula*, on voit que les différences sont bien légères : la lèvre seule présente quelque dissemblance.

*Tête* hémisphérique ; point de vésicule distincte près du derrière de la tête. *Yeux* lisses, placés sur une ligne transverse presque droite (ils sont en triangle dans l'*Æ. annulata*).

*Ailes* horizontales.

*Abdomen* cylindrique.

#### DIVISION A.

*Yeux* très-rapprochés.

1. *Æshna formosa*, VANDERL.

*Æ. thorace virescente immaculato, abdomine strigâ dorsali*

*angulosâ nigrâ, appendicibus analibus superioribus maris subspathulatis, fœminæ lanceolatis, Vanderl., Monogr. 1.*

VANDERL. *Æshna Bonon.*, 1, fig. 1 (mas.).

Long. 0,07. Enverg. des ailes 0,01.

Le front et le devant de la tête sont d'un vert prononcé; le sommet est bleuâtre, marqué par derrière d'une tache noire, pentagone; la lèvre supérieure est noire, sa base et les mandibules jaunes; la bouche est noire. Les yeux sont d'un brun-verdâtre sur le devant, et verts-jaunâtres à leur partie postérieure; ils sont bordés de noir au-devant et postérieurement. Le tubercule transversal, qui supporte les petits yeux lisses, est noir avec le sommet jaune.

Le corselet, presque sphérique à sa partie antérieure, à demi-transparent et légèrement pubescent, est d'un vert assez clair, sans taches. Ses côtés, sous les ailes, sont de la même couleur, avec les lignes et les taches ordinaires noires, à peine sensibles. L'espace supérieur et postérieur du corselet entre l'origine des quatre ailes, est ponctué de noir et de blanc-jaunâtre.

L'abdomen est renflé à sa base, étranglé après cette base, un peu dilaté ensuite, un peu déprimé, presque cylindrique. Ses côtés sont terminés longitudinalement en arête. Il est bleu, avec une bande dorsale noire, assez large, anguleuse, qui règne depuis le troisième segment jusqu'à l'extrémité. Le premier segment est marqué à sa base de deux points noirs, et son bord postérieur est de la même couleur; les suivants ont une ligne transverse vers leur base, qui manque aux deux derniers, leur bord postérieur, et une tache sur les côtés, noirs. Il y a deux de ces taches de chaque côté du second

segment. Le ventre est noirâtre. L'anüs est terminé par une espèce de pointe tronquée, à peu près en carré long; les appendices supérieurs qui l'accompagnent sont en forme de spatule irrégulière, sinués et ciliés à leur bord interne, marqués longitudinalement d'une ligne élevée; leur extrémité obtuse, arrondie.

Les ailes sont transparentes, quelquefois un peu teintées de jaune. La côte extérieure est jaunâtre; les autres nervures noires; le stigmate allongé, brun. La petite membrane qui borde intérieurement la base des ailes, surtout des inférieures, est blanche à sa base, noirâtre ou roussâtre à son extrémité.

Les pattes sont noires, et les cuisses roussâtres.

Elle varie quant à la couleur de l'abdomen, qui est quelquefois vert ou d'un gris-verdâtre; et ses taches noires sont quelquefois plutôt d'un brun-noirâtre.

Tel est le mâle. La femelle en diffère par la forme de l'abdomen, qui est peu ou point étranglé après les premiers segments; par l'absence de l'appendice inférieur (les autres appendices sont lancolés, réguliers, moins sinués à leur base intérieure); par les ailes, qui sont teintées de jaunâtre, du moins dans leur milieu, plus ordinairement que chez les mâles, quoique Vanderlinden semble dire le contraire. Ses couleurs sont semblables à celles de la variété du mâle ci-dessus; et quelquefois aussi elle est presque aussi bleue que les mâles le sont ordinairement. Le premier segment de l'abdomen est à sa partie postérieure d'un jaune-verdâtre.

*Æshna vernalis*, VANDERL. pl. V.

*Æ. fusca*, thorace fasciis luteis, abdomine maculis numerosis cæruleis (mas.), aut luteis (fœm.); appendicibus analibus

*maris superioribus elongatis, apice triquetris, inferiori brevi, truncatâ; fœminæ lanceolatis : maculâ marginali alarum ferruginéâ.*

VANDERL., *Monogr.*, Lib., *Æshn. Bonon.*, n° 2, fig. 2 (mas.).

Long. 0,047. Enverg. 0,075.

Je n'ai jusqu'ici rencontré que la femelle.

Sa couleur est d'un brun foncé ou même tout-à-fait noir. Le corps est légèrement pubescent; cette pubescence est d'un gris-jaunâtre.

La lèvre supérieure et la base des mandibules sont jaunes; l'extrémité de celles-ci noire. Le menton est jaune. Le chaperon noir. Le front vert-jaunâtre; il est séparé du vertex par une ligne transverse ou suture noire. L'espace entre le sommet de la tête et les yeux est noir avec le tubercule jaune. Le vertex lui-même est vert-jaunâtre, avec la ligne en T. Le derrière des yeux est jaune, entouré de noir. Ceux-ci sont bleus, un peu plus clairs inférieurement, avec quelques taches nuageuses, noires.

Le corselet est brun; sa partie antérieure n'est point transparente et marquée de deux points jaunes. Les côtés, sous les ailes, sont presque entièrement occupés par trois grandes taches jaune-verdâtre, et d'autres plus petites, séparées par les raies noires, ordinaires. L'espace en dessus entre l'origine des ailes est à l'ordinaire tacheté de jaune.

Le premier segment de l'abdomen est un peu renflé et gibbeux en dessus. On voit sur chacun, d'abord deux petites lignes transverses vers la base, interrompues chacune au milieu, et faisant ainsi quatre petites lignes ou taches jau-



nes ; ensuite deux points jaunes, ronds sur les premiers segments , triangulaires sur les suivants. Il n'y a point de lignes, mais un seul point triangulaire au milieu du dos sur le premier segment , et point de lignes sur les trois derniers. Il y a une grande tache jaune sur le côté de chacun ; elle est marquée d'un point noir inférieurement , et coupée vers sa base par une ligne noire, transverse , qui sépare en cet endroit une petite portion de la tache jaune ; cette tache est très-petite et mieux séparée en deux , aux deux avant-derniers segments, et ne se voit plus aux deux derniers. Le ventre est noir, avec quelques taches jaunes. L'anüs est accompagné de deux appendices ovales allongés.

Les ailes sont transparentes , mais le bord antérieur est plus ou moins lavé de jaune. Le stigmate ou tache marginale est très-allongé, peu prononcé, roussâtre.

Les pattes sont noires.

Telle est la description de la femelle prise dans les prairies marécageuses au bord de la Durance , depuis la fin de mars jusqu'à la fin de juin.

J'ajoute la description du mâle, traduite du texte de Vanderlinden.

La tête est jaune , avec la bouche et la base du labre bruns. Yeux bleus, corselet brun, avec deux bandes longitudinales en dessus et trois latérales jaunées ; l'intermédiaire plus étroite. Écusson tacheté de jaune. Abdomen brun, un point au milieu du premier segment ; deux lignes transverses au milieu , et deux taches vers l'extrémité des suivants, bleues ; les deux derniers n'ont que les deux taches. Les appendices anals supérieurs , allongés , noirs , trigones ou à trois faces à leur extrémité ; leur bord interne velu ; l'inférieure courte, tronquée, brune. Pattes noires. Ailes transparentes, à peine jaunâtres à leur base ; tache marginale ferrugineuse ; membranule accessoire, petite, blanche.

*Æshna maculatissima*, LATR.

*Æ. fusca*, thorace fasciis octo luteis, abdomine maculatissimo; maris appendicibus analibus superioribus margine interno sinuatis, apice mucronatis; inferiori acuminatâ; fœminæ lanceolatis; maculâ marginali fuscâ, Vanderl.

*Lib. juncea?* LINN., *Syst. nat.*, 1, 903, 10, *Faun. Suec.*, 1468.

*Lib. grandis*, OLIV., *Enc.*, t. VII, n° 8 (*Synon. exclusis*). ROES., *Ins.* 2, *Aq.* II, tab. 2, fig. 1, *mas.*

SCHIEFF., *Icon.*, tab. 6, f. 10, *mas.*, fig. 5, *fœm.*

SULZER, *Ins.*, tab. XVII, fig. 101. *Lib. Ænea.*

PETAGNA, tab. 6, fig. 2, *Æshn. grandis.*

HARRIS, *Expos. of Engl. Ins.*, tab. 16, fig. 2, *mas.*, fig. 1, *fœm.*

LATR., *Hist. nat. des Cr. et des Ins.*, XIII, 7, 3.

VANDERL., *Monogr. Libell.*, p. 22, III.

TOUSSAINT DE CHARPENTIER, *Horæ Entom.*, p. 54, *Æshna maculatissima.*

Long. 0,063. Enverg. 0,1.

Le front est jaune verdâtre, avec une ligne en forme de T sur le vertex; deux taches sur le devant de la tête, et le tour du chaperon noir. Le menton et le bas de la tête sont d'un vert blanchâtre; le derrière de la tête est noir, avec une tache jaune de chaque côté. Les yeux sont bleus en avant, variés de nuances brunes dans leur partie supérieure,

d'un vert jaunâtre postérieurement. Les deux points triangulaires, en avant et en arrière de l'intervalle des yeux, sont jaunes.

La couleur du corps est brune. Les côtés du corselet sont d'un vert-jaunâtre, avec les deux ou trois lignes noires ordinaires; sur le devant il y a deux bandes jaunes, obliques, longitudinales. Les tubercules calleux de la base et de l'entre-deux des ailes sont jaunes; le milieu du corselet en dessus est varié, soit en avant, soit entre l'origine des ailes, de jaune et de noir.

L'abdomen est renflé à sa base; les trois premiers segments formant ensemble un ellipsoïde; les côtés du second sont accompagnés d'une dent saillante. Au milieu du troisième segment le corps se rétrécit un peu, puis se dilate légèrement, et devient entièrement cylindrique et égal jusqu'à son extrémité. Le premier segment est jaune-verdâtre, légèrement pubescent vers son bord postérieur, et sa base est occupée par une tache noire, anguleuse. Le second a une tache dorsale, triangulaire, allongée, coupée par une ligne transverse; deux grandes taches au bord postérieur quelquefois réunies; toutes sont jaunes; les côtés sont bleus. On voit à la base du troisième une petite tache triangulaire; deux points rapprochés au milieu; deux grandes taches vers le bord postérieur, jaunes; les côtés bleus. Il a aussi, comme les suivants, une ligne transverse, jaune vers la base. Ceux-ci ont aussi leur bord antérieur légèrement jaune; deux taches petites, triangulaires, rapprochées au milieu du dos, et deux grandes vers le bord postérieur, également très-rapprochées; jaune-verdâtre. Il y a encore deux taches bleues sur les côtés, séparées par une ligne transverse, oblique, noire, qui part des petites taches jaunes du dos. L'antépénultième a une grande tache séparée en deux à la place des taches postérieures jaunes. L'avant-dernier segment est

bleu, avec le bord et les côtés seulement noirs. Le dernier est aussi bleu, mais noir à sa base. Le ventre est brun, avec une tache bleue de chaque côté à la base des segments.

Les ailes sont transparentes ou légèrement brunes, réticulées de noir; la côte extérieure brunâtre; le stigmat brun, plus court que dans l'*Æ. formosa*; la membrane accessoire, à la base des ailes, blanche, un peu brun-grisâtre inférieurement.

Les pattes sont noires, avec les cuisses brunes.

La femelle ne diffère du mâle que je viens de décrire que par la forme de l'abdomen, un peu plus gros et arrondi à la base, ensuite à peine rétréci et cylindrique dans tout le reste, comme ordinairement chez les femelles; l'anus n'étant muni que de deux appendices elliptiques, simples. Quant aux couleurs, ce qui est bleu dans le mâle, est d'un vert d'eau assez clair dans la femelle, excepté les grandes taches des trois derniers segments qui sont jaune-verdâtre; quelquefois même les taches des côtés, au lieu d'être verdâtres, sont presque de la même couleur jaune. Le ventre est brun, avec des taches jaunâtres. Les yeux sont plutôt variés de jaune et de brun que de bleu; on y distingue sur le devant quelques points bruns, fugaces, qui disparaissent ou sont changeants suivant les mouvements de l'insecte: ils doivent se trouver aussi aux yeux du mâle.

Je ne les ai pas trouvées accouplées, mais l'extrême ressemblance ne permet pas de douter qu'ils ne soient les différents sexes de la même espèce.

J'ai rencontré plus rarement une variété de la femelle qui se rapproche beaucoup plus des couleurs du mâle. Les yeux sont d'un gris-brun, et verdâtres postérieurement. Toutes les taches de la tête, du corselet et de l'abdomen, qui sont jaunes dans la femelle décrite ci-dessus, sont ici plutôt vertes, quelquefois même bleues.

On trouve cette espèce depuis le mois de septembre jusqu'au milieu de novembre, à Saint-Zacharie, département du Var. J'ai trouvé en juillet la variété de la femelle.

4. *Æshna mixta*, LATR.

*Æ. thorace fusco, suprâ maculis duabus et fasciis laterali-  
bus duabus utrinquè luteis; abdomine maculatissimo; ap-  
pendicibus analibus sublanceolatis, fœminæ longioribus;  
maculâ marginali alarum ferrugineâ.*

VANDERL., *Monogr. Lib.*, p. 23, IV, *Æshn. Bonon.*, n° 4,  
fig. 4 (Var.  $\beta$ , mas.).

LATR., *Hist. nat. des Cr. et Ins.*, XIII, 7, 4.

HARRIS, *Expos. of Engl. Ins.*, tab. 27, fig. 1?

RÉAUM., t. VI, tab. 35, fig. 5.

TOUSSAINT DE CHARPENTIER, *Hœræ Entom.*, p. 35.

Long. 0,058. Enverg. 0,08.

*Mâle.* Le devant de la tête et le menton sont d'un gris un peu verdâtre; le sommet jaune, marqué de la ligne noire en forme de T. La bouche est noire. Les yeux sont d'un bleu brillant, changeant suivant le jour; grisâtres vers le haut de la tête et aussi vers le bas, avec quelques taches en avant et une ligne noire, fugaces. Le tour des yeux est noir devant comme derrière; le petit espace triangulaire en avant des yeux, aussi bien que celui qui les sépare par derrière, est jaune.

Le corselet est renflé, un peu transparent, légèrement pubescent, brun, marqué en avant de deux taches jaunes;

ses côtés inférieurs, sous les ailes, sont bruns, avec deux bandes de chaque côté, obliques, assez larges, d'un vert jaunâtre, bleuâtres à leur partie supérieure. L'espace du dos, entre les ailes, est de la même couleur que le reste du corselet, avec les points tuberculeux ordinaires, noirs, jaunes et grisâtres.

L'abdomen est renflé à sa base, un peu rétréci ensuite au milieu du troisième segment; mais moins que dans l'*Æ. formosa*; après cela, cylindrique jusqu'à son extrémité. Il est brun. Le premier segment a une tache jaune de chaque côté, et sa base est roussâtre. Le second a à sa base une tache triangulaire, jaune, qui se prolonge postérieurement par une ligne très-fine. Il a aussi une ligne transverse blanchâtre de chaque côté du dos, vers le milieu; cette tache et ces lignes sont bordées de noir, qui se détache peu distinctement du fond brun; sa partie postérieure est entièrement d'un beau bleu qui s'étend sur les côtés, et est nué de jaune en dessous; le bord postérieur est noir. Le troisième est aussi largement bleu sur les côtés; sa base, ainsi que celle des suivants, excepté les deux derniers, est entourée d'une ligne blanche, fine; il a deux autres petites lignes transverses, courtes, en forme de virgule, blanc-bleuâtre, rapprochées l'une de l'autre vers le milieu du dos; et deux grandes taches bleu foncé vers le bord postérieur aussi rapprochées. Le bord postérieur est noir; il y a encore deux petits traits noirs, transverses au-dessus des taches bleues; les virgules blanches sont aussi entourées de noir; enfin la ligne dorsale est noire; tout ce noir ne se détache pas très-bien du fond brun. Les segments suivants ont les mêmes taches et lignes, et aussi les mêmes traits noirs; leurs côtés ont moins de bleu, cette couleur n'y formant que deux taches plus petites, à peine séparées par le prolongement des traits noirs du dos. Le noir est beaucoup plus éten

au septième segment. Le fond des trois derniers est tout noir; le troisième n'a pas les virgules blanchâtres, ni les taches bleues des côtés. Enfin, le dernier est tout noir, avec deux petits points roussâtres ou quelquefois bleuâtres, latéraux et postérieurs. Les appendices anals supérieurs sont lancéolés, échancrés ou sinués à leur base interne, ciliés à leur bord intérieur, à peine de la longueur des deux derniers segments ensemble, noirs. L'inférieur est roussâtre et se termine en une pointe qui est noirâtre.

Les ailes sont très-transparentes; la nervure extérieure ou côte est jaunâtre ou roussâtre, du moins vers sa base; les autres très-noires; le stigmat ou tache marginale est roussâtre; la membrane accessoire est noirâtre, blanche à son origine.

Les pattes sont noires, la base des cuisses légèrement roussâtre.

J'ai vu une variété, dont la couleur bleue était généralement plus pâle; les taches de l'abdomen, blanches ou presque blanches; le brun plus clair et plutôt roux; les yeux d'un vert-grisâtre dans l'insecte vivant. Cela tenait probablement à ce que l'individu était fraîchement éclos.

*Femelle.* Ses yeux sont gris-verdâtre, avec des nuances plus claires en arrière et inférieurement. L'intervalle entre l'origine des ailes sur le dos du corselet est brun, avec les points tuberculeux jaunes ou vert-jaunâtre.

L'abdomen est brun. L'arête dorsale, une bande transverse au milieu du segment, une double tache allongée avant le bord postérieur, et ce bord, sont noirs sur chaque segment, excepté les deux premiers et les trois derniers. Leur base est ceinte d'une ligne blanche, très-fine; il y a deux petites taches de cette même couleur en forme de points allongés sur la bande noire du milieu; et avant le bord postérieur, ils ont deux taches assez grandes, ovales

ou triangulaires, vertes ou verdâtres. On voit une autre grande tache sur les côtés, d'un vert-blanchâtre, marquée dans quelques-unes d'un point noir, et coupée dans son milieu par le prolongement de la bande noire, médiane. Le premier segment est brun, avec les côtés verts et sa base marquée d'une tache pâle. Le second est aussi brun, avec une petite tache triangulaire, blanchâtre à la base, qui se prolonge en ligne dorsale jusqu'au bout du segment. Les côtés de ce point triangulaire sont bordés de noir; il y a de chaque côté, vers le milieu du segment, une ligne blanc-verdâtre, transverse; le bord postérieur a les mêmes taches noires et verdâtres que les segments suivants; mais ses côtés, ainsi que ceux du troisième, ont plus de vert. Le huitième et le neuvième sont noirs, sans aucune tache; ce noir s'étend davantage à la base du huitième; les côtés des deux sont jaunes ou verdâtres, et cette couleur remonte plus haut vers le dos que dans les précédents segments. Le ventre est d'un brun-grisâtre. Les deux appendices anals sont à proportion plus longs que dans le mâle et dans les autres espèces du même genre, elliptiques, allongés, plus longs que les deux derniers segments réunis, bruns.

Je n'ai marqué que les caractères qui différaient de ceux du mâle.

Elle varie par les taches de l'abdomen, qui sont bleues au lieu d'être blanches et vertes, et alors les côtés du premier segment sont jaunâtres; ceux du second sont bleus en avant et d'un jaune-verdâtre postérieurement; la tache triangulaire du deuxième segment est jaune.

Fort commune pendant tout l'été et tout l'automne.



5. *Æshna affinis*, VANDERL.

*Æ. thorace supra brunneo, maculis duabus luteis; lateribus luteis, nigro lineatis; abdomine fusco maculis cæruleis (mas.), aut olivaceo maculis luteis (fem.).*

VANDERL., *Monogr. Lib.*, p. 24, v. *Æsh. Bonon.*, n° 5, fig. 5. *mas.*

Long. 0,06. Enverg. 0,074.

*Mâle.* Tête d'un gris-verdâtre; tache noire en T sur le sommet; ligne noire entre le front et les yeux; la partie postérieure derrière les yeux est aussi noire. La bouche est de la même couleur. Les yeux sont bleus, un peu grisâtres en avant, avec une liture transverse, noire, fugace.

Le devant du corselet est brun, avec deux petits points jaunâtres; les côtés sont d'un joli vert jaunâtre un peu teinté de bleuâtre dans le haut, avec trois lignes noires, celle du milieu un peu plus courte. L'espace entre l'origine des ailes est vert jaunâtre, avec quelques nervures noires; les tubercules et les points élevés sont bleus.

Premier segment de l'abdomen noir en dessus, avec les côtés jaune-verdâtre, un point et une tache bleus, sur le dos. Tous les segments suivants bleus sur les côtés, noirs en dessus, avec la base légèrement bleue, six taches d'un beau bleu sur chacun, savoir: deux latérales à la base, deux au milieu, deux vers le bord, rapprochées sur le dos; ces quatre dernières géminées ou doubles latéralement. Le second segment est différent: il est presque tout bleu, avec deux taches noires, cou-

pées encore de bleu transversalement, et le bord postérieur noir. Dans le troisième, le bleu des côtés s'avance et s'étend plus vers le dos que dans les suivants. Les quatre taches dorsales dans le huitième n'en font plus que deux géminées. Il n'y en a que deux au neuvième et au dixième. Les appendices supérieurs de l'anüs sont en spatule, avec un petit tubercule un peu élevé sous leur base, ciliés intérieurement, bruns, ainsi que l'inférieur, qui est en pointe mousse et légèrement recourbée en haut; les supérieurs sont de la longueur des deux derniers segments ensemble. Le ventre est bleu sous les premiers segments, gris-bleuâtre dans les autres.

Les ailes sont sans couleur; le stigmaté et la côte antérieure, bruns; la membranule accessoire de la base des secondes est un peu blanche à sa base, puis gris obscure.

Les pattes sont brunes ou même noires, avec les cuisses roussâtres.

*Femelle.* La tête est d'un vert jaunâtre; les yeux sont verts, un peu nués de grisâtre dans leur milieu; le reste comme chez le mâle.

Le corselet ne diffère de celui de l'autre sexe, que parce que les côtés ne sont pas teintés de bleu, et qu'il n'y a pas de points élevés bleus dans l'intervalle des ailes en dessus.

L'abdomen est brun-olivâtre ou plutôt brun-roussâtre. Le premier segment a la tache dorsale et les côtés jaune-verdâtre. Les côtés du second et de tous les suivants sont du même jaune, avec un petit point noir dans le milieu. Le second est encore marqué d'une tache triangulaire dorsale, jaunâtre; de deux traits linéaires transverses, et de deux taches ovales, à l'extrémité; toutes ces taches sont entourées d'un peu de noir. Tous les suivants, à l'exception des trois derniers, ont la base légèrement jaune; une ligne fine, noire, transverse, qui les ceint dans leur milieu, et après

cette ligne deux petites taches jaunes, assez rapprochées; enfin, avant le bord postérieur, qui est noir, deux autres taches semblables; une ligne noire marque l'arête dorsale de l'abdomen depuis le troisième segment jusqu'à l'anus. Les trois derniers sont noirs, avec les côtés tachés de jaune, et deux ou quatre taches en dessus; le dernier n'en a que deux. Les appendices, ovale-allongés, ciliés intérieurement, sont bruns, et un peu plus courts que les deux derniers segments réunis. Le ventre est d'un gris-bleuâtre.

Les ailes et les pattes sont comme dans le mâle; celles là seulement quelquefois sont légèrement teintées de jaunâtre vers leur milieu.

Variété de la femelle, dont les yeux et toutes les taches de l'abdomen, même les côtés des segments, sont bleus au lieu d'être verts ou jaunes; les côtés du corselet comme chez le mâle, ainsi que l'espace entre la base des ailes. Les côtés du premier segment sont jaunes-verdâtres, quoique les taches dorsales soient bleues. Elle ressemble enfin entièrement au mâle par les couleurs, seulement celle du fond de l'abdomen est d'un brun-roussâtre, tandis que chez le mâle, elle est noire ou presque noire.

Cette espèce est beaucoup plus rare que l'*Æ. mixta*. Au bord marécageux de la Durance, fin de juillet.

6. *Æshna irene*, NOBIS. (VI)

*Æ. brunneo viridique variegata, thorace subgloboso; abdomine maris fœminæ que post basin coarctato, maculâ marginali alarum brunneâ; nervis aliquot flavis; membranulâ accessoriâ parvâ, cinerascete, Nob.*

Long. 0,065. Enverg. 0,085.

La tête est gris-verdâtre; la bouche un peu noire. Le cha-

peron est d'un jaune pâle. Le vertex ou sommet de la tête est marqué d'un point bleuâtre allongé dans le sens du corps. Le petit triangle, derrière et entre les yeux, est jaune. Les yeux sont d'un gris-verdâtre un peu vif, un peu jaunâtre à leur côté postérieur.

Le corselet est presque globuleux, d'un brun-grisâtre plus brun à ses côtés inférieurs, avec deux taches allongées, un peu courbes, très-prononcées sur le devant; aux côtés, deux taches ou bandes de la même couleur; la postérieure moins marquée; les lignes noirâtres entre les deux. L'espace dorsal entre l'origine des ailes est gris-cendré, avec une très-petite ligne jaune en chevron brisé, entre chaque paire d'ailes; les points tuberculeux de la base des ailes sont alternativement bruns et jaunes.

L'abdomen est très-globuleux à sa base, très-rétréci au milieu du troisième segment, dans la femelle comme dans le mâle; puis s'élargissant insensiblement, et ensuite diminuant encore un peu de diamètre après le milieu; le dos est un peu en arête, avec les côtés bien carénés. Sa couleur est mêlée de brun de poix et de vert-grisâtre. La base et les côtés du premier segment sont gris-verdâtre, et le bord postérieur brun. Le second est vert à sa base, brun postérieurement, avec une tache ou nuance brune sur la partie verte; cette tache brune est coupée longitudinalement par l'arête dorsale, qui est jaunâtre; le bord postérieur est légèrement jaune, suivi de deux lignes fines, noires, transverses, qui le terminent; les côtés sont jaunes en avant, bruns postérieurement: ces deux couleurs séparées par une bande noire, oblique, très-remarquable; il y a de chaque côté de ce même segment, un peu en bas, un petit appendice ou oreillette bien marquée et saillante qui paraît être le rebord d'un stigmatte ordinaire plus grand en cet endroit. Le troisième segment est verdâtre, avec une tache triangulaire,

brune vers la base. La moitié postérieure du segment est brune, avec deux ou quatre points d'un vert tirant quelquefois sur le roussâtre dans le mâle, plus verts dans la femelle (on voit ces mêmes points aussi sur le brun du deuxième segment). Le bord postérieur est marqué, comme dans le précédent, de deux lignes noires, fines, très-rapprochées; et un peu au-dessus de ce bord il y a encore deux points très-marqués, plus grands et plus verts que les autres; l'arête est noire dans ce même segment et les suivants, excepté les trois derniers où elle n'est pas sensible. Les taches et les couleurs des quatrième, cinquième, sixième et septième segments sont comme celles du troisième; le huitième est gris-verdâtre, avec des taches brunes aux deux côtés du dos. Les deux derniers sont verts, sans tache, bordés seulement de noir postérieurement. Les appendices caudaux supérieurs sont ovale-allongés, obtus à l'extrémité, avec une arête longitudinale assez élevée dans le milieu, un peu ciliés intérieurement, de la longueur des deux derniers segments; l'appendice inférieur est court, triangulaire, obtus à son sommet, verdâtre, légèrement liséré de noir. Le ventre est vert-grisâtre, avec des taches brunes.

Les ailes sont blanches, avec leur extrémité lavée de brun; cette teinte y forme une tache distincte, obscurément arrondie; l'angle de l'anus est coupé à peu près à angle droit dans le mâle, mais arrondi dans la femelle; la nervure costale est roussâtre; plusieurs nervures courtes, qui forment les premières cellules des quatre ailes, sont jaunes. Le stigmate est peu allongé, roussâtre plus ou moins foncé; la membranule accessoire est assez petite, transverse, grisâtre.

Les pattes sont d'un brun roux, avec les cuisses gris-roussâtre.

La femelle diffère très-peu du mâle que je viens de décrire. Je ne noterai que les différences, autres que celles

déjà notées plus haut : le point noir du vertex est à peine marqué ; les yeux sont d'un vert moins vif et un peu jaunes postérieurement. Le corselet est plus grisâtre, et les taches ou bandes jaunes des côtés, moins prononcées. On ne voit pas les oreillettes aux côtés du deuxième segment de l'abdomen. Les deux points verts plus gros ne se voient point avant le bord postérieur des segments ; les autres points verdâtres sont plus verts, mais sur les quatrième, cinquième, sixième et septième segments, ils sont moins marqués : le neuvième a deux points, et le dernier est coloré comme le huitième. La couleur verte de l'abdomen est plus terne. Le bout des ailes n'a pas d'ombre noire. Les cuisses sont grises et les jambes d'un gris un peu roussâtre.

Rare. A Saint-Zacharie, département du Var, au milieu de juillet.

7. *Æshna rufescens*, VANDERL. 271

*Æ. rufa*, thorace fasciis atrinque duabus luteis; abdomine nigro lineato, secundo segmento maculâ triangulari bascos luteâ; alis (addo, basi) flavescensibus, membranulâ accessoriâ magnâ, nigricante.

VANDERL., *Monogr. Libell.*, p. 27, VII.

*Æ. grandis*, β. VANDERL., *Æshn. Bonon.*, n° 3, fig. 3, fœm.

*Lib. quadrifasciata*, β. MULL., *Fn. friedr.*, n° 540.

Long. 0,06. Enverg. 0,075.

Sa forme est à peu près la même que celle de l'*Æshna formosa*, 1.

La tête du *mâle* est d'un jaune-roussâtre, avec la ligne verticale, transverse, simple, noire. Le petit tubercule en avant des yeux est jaune, entouré de noir; le petit triangle derrière les yeux, jaune; le bord postérieur de la tête derrière les yeux, noir, avec une bande jaune. Les yeux sont d'un beau vert en haut, jaunâtres, avec des taches nébuleuses, noires inférieurement.

Le corselet est roussâtre, pubescent, presque diaphane, avec deux bandes sur les côtés, obliques, d'un jaune verdâtre.

L'abdomen est roux; les côtés du premier et du second segment sont d'un vert-jaunâtre, ainsi qu'une tache dorsale, allongée et triangulaire, un peu blanchâtre à sa base; une raie jaune peu marquée, transverse, coupe le second segment; on voit sur ses côtés les mêmes oreillettes que dans l'espèce précédente. Les segments suivants ont le dos un peu caréné et l'arête est marquée par une ligne noire; leur base, légèrement jaunâtre, est ceinte d'une ligne fine, noire, plus épaisse au milieu; une autre ligne transverse, aussi noire, coupe les segments avant le milieu; il y a deux ou quatre points très-petits sur le dos après cette ligne, et un point sur les côtés; tous ces points sont noirs; la ligne ou arête dorsale noire est plus large ou épaisse sur les huitième et neuvième segments, et ne paraît plus sur le dixième. Les deux appendices anals supérieurs sont ovale-allongés, légèrement sinués à leur base inférieurement, ciliés au bord interne, roux, de la longueur des deux derniers segments; l'appendice inférieur est triangulaire, de la même couleur que les autres, avec sa pointe noire.

La base des ailes inférieures est largement tachée de jaune; celle des supérieures très-légèrement; le reste de l'aile est transparent, sans couleur; la nervure antérieure ou côte est jaunâtre; le stigmate roux. La membranule ac-

cessoire est noirâtre en entier et plus grande que dans les congénères.

Les cuisses sont roussâtres; les jambes noires.

La femelle a le corselet plus brun; deux traits jaunes en avant; les points calleux ou tubercules entre la naissance des ailes, jaunes; point d'oreillette au second segment; les appendices anals plus courts; la base des ailes beaucoup moins rousse.

Cette espèce est rare. Aux bords de la Durance, vers le 23 ou 24 juin.

Elle diffère un peu de la description que Vanderlinden donne de cette espèce, par la couleur des ailes, qui, dans les individus que j'ai pris, n'est jaune ou rousse qu'à la base.

#### 8. *Æshna annulata*, LATR.

*Æ. nigra*, thorace strigis octo; abdomine cingulis maculisque luteis; appendicibus analibus brevibus; alis albis, maculâ marginali elongatâ, nigrâ, membranulâ accessoriâ cinerascete.

VANDERL., *Monogr. Libell.*

*Æ. annulata*, LATR., *Hist. nat. des Cr. et Ins.*, XIII, 6, 1.

SCOPOLI, p. 559. *Lib. grandis.*

HARRIS, *Expos. of Engl. Ins.*, tab. 23, fig. 5, *fœm.*

TOUSSAINT DE CHARPENTIER, *Horæ Entom.*, p. 29. *Æshna lunulata.*

Long. 0,08. Enverg. 0,105.

Cette espèce s'éloigne un peu des précédentes, par quelques caractères. Ses yeux sont notablement moins grands,



moins globuleux, moins rapprochés; les parties de la bouche diffèrent un peu, comme je l'ai fait observer ci-dessus dans le détail des caractères de ce genre; les petits yeux lisses sont disposés en triangle. L'extrémité de l'abdomen est dilatée presque en ellipse; les appendices anals diffèrent de forme et de grandeur; enfin, tandis que les femelles des autres espèces n'ont jamais d'appendice inférieur, dans celle-ci, une espèce d'éperon bivalve, fort grand, prend naissance sous la base du huitième segment de l'*Æ. annulata* femelle, et se prolonge bien au-delà de l'anus.

Sa couleur est noire. La bouche jaune, les mandibules noires. Le chaperon jaune, à peine marqué de trois petits traits noirs; le front jaune supérieurement, noir en bas. L'espace entre les yeux, en avant, qui supporte les yeux lisses, est noir; celui de derrière est jaune, plus grand que dans les autres espèces; le derrière de la tête noir, avec une tache supérieure et deux autres inférieures, latérales, jaunes. Yeux verts dans l'insecte vivant, avec des nuages bruns, moins globuleux et moins rapprochés que dans les espèces précédentes.

Le corselet est noir, avec quatre bandes obliques sur les côtés, jaunes ou d'un jaune-verdâtre; la troisième plus étroite et comme une simple ligne. L'espace entre les ailes, sur le dos, est noir; le muscle relevé, ovale, qui est entre l'origine des premières ailes, et celui en forme de cœur entre les secondes, sont jaune-verdâtre; un ou deux points calleux à la base de chaque aile, sont également jaunes.

L'abdomen est à peu près cylindrique, un peu renflé à sa base, ensuite un peu rétréci dans le mâle, dilaté comme en spatule à son extrémité. Le premier segment est noir, avec ses côtés jaunes, un peu pubescent, le duvet gris. Le second est également noir, avec une bande jaune à la base et le bord postérieur jaune. Les deux petites oreillettes se

voient au second segment. Tous les suivants ont une bande jaune transverse vers le milieu et deux petits points au bord postérieur, jaunes; cette bande est plus large à ses côtés inférieurs dans le troisième segment, et à cet endroit la couleur s'étend davantage vers la base. Le septième a rarement les points jaunes du bord postérieur : ils n'existent jamais dans le huitième, et la bande de ce segment est un peu sinuée en arrière. Le neuvième a quelques points jaunes à sa base. Le dixième est entièrement noir. L'anus est terminé par trois appendices très-courts; les deux supérieurs un peu recourbés en dessous, avec une petite pointe à leur extrémité; l'inférieur large, carré, tronqué et échancré à son extrémité.

Les ailes transparentes sont légèrement brunes à leur extrémité; la côte est jaune; le stigmat noir.

Les pattes sont entièrement noires.

La *femelle* ne diffère du mâle décrit ci-dessus que par la forme de l'abdomen, qui n'est pas étranglé après la base et qui est moins dilaté à l'extrémité, et terminé par le long appendice noir qui part de dessous le huitième segment : au dessus de l'anus on voit les deux autres appendices ordinaires, très-courts, très-petits, en forme de stylets; le jaune du second segment s'étend davantage sur les côtés; quelquefois le neuvième est noir sans tache, d'autres fois plus jaune que dans le mâle; ce jaune se prolongeant un peu plus latéralement.

En été, au bord des ruisseaux, et quelquefois assez loin des eaux. Fort commune.

*N. B.* Le long appendice de la femelle, qui paraît être l'oviducte, se trouve aussi chez les femelles des autres espèces, mais il ne dépasse pas l'anus; il est petit, mince, presque sétiforme, et peu sensible à la première vue.

## DIVISION B.

Yeux écartés.

*Æshna forcipata*, FABR.

*Æ. thorace luteo, suprâ strigis sex nigris; abdomine nigro, maculis dorsalibus sublinearibus, luteis, appendicibus analibus ultimi segmenti longitudine, maris inferiori bicorni; (maculâ marginali alarum lividâ?)*

VANDERL., *Monogr. Libell.*, *Æshn. Bonon.*, n° 6 (*fœmina tantùm*).

*Lib. forcipata*, LINN., *Syst. nat.*, edit., 10<sup>a</sup>, 1, 345, II.

VILLERS, *Entom.*, III, 8, II.

MULL., *Faun. Friedr.*, n° 539.

OLIV., *Enc.*, VII, 566, 37.

PANZ., *Faun. Germ.*, 88, 21, *mas.*

*Æ. forcipata*, FABR., *Ent. Syst.*, II, 383, 1.

LATR., *Hist. nat. des Cr. et Ins.*, XIII, 8, 5.

LINN., *Faun.*, p. 374. *Libellula forcipata*.

*La Caroline*, GEOFF., *Ins.*, II, 228, 15.

SCHOEFF., *Icon. Ins. Ratisb.*, tab. 160, f. 1, *mas.*

ROESEL, *Ins.*, II, *Aq.*, II, tab. 5, fig. 3, *fœm.*

SULZER, *Trist. ed.*, RÖEMER, *Genera Ins.*, tab. 35, f. 10, *mas.*

TOUSSAINT DE CHARPENTIER, *Horæ Entom.*, p. 24.

Long. 0,048. Enverg. 0,063

Le mâle. Tête et corselet comme dans l'espèce suivante; les bandes noires sont plus droites. La forme de l'abdomen

est aussi à peu près la même ; mais l'anus n'est pas largement tronqué comme dans l'*Æ. unguiculata* ; l'abdomen, aux derniers segments, s'élargit un peu insensiblement et devient elliptique, diminuant encore un peu vers l'anus. Il est noir ; il a une bande jaune-verdâtre, dorsale, linéaire, un peu lancéolée le long de chaque segment, formant ainsi une bande continue, à peine interrompue de la base à l'extrémité de l'abdomen ; les côtés de cette bande sont un peu sinués, et elle est un peu dilatée vers la base de chaque segment. La bande du second segment est plus grande, et comme formée de trois lobes diminuant successivement de largeur depuis sa base. Les oreillettes latérales de ce second segment sont plus grandes, plus écartées du corps, et en tout plus remarquables que dans les espèces de la première division qui en sont pourvues : elles sont vertes ou vert-jaunâtre. Le bord des trois ou quatre derniers segments est jaune. Il y a une tache latérale de la même couleur sur chacun, vers le ventre ; elle est marquée ou coupée d'un point noir ou d'une ligne. Les trois derniers segments ont la même bande ou tache dorsale que les précédents ; le dernier est marqué d'une petite tache jaune, comme les autres ; elle est un peu plus large dans les huitième et neuvième que dans les segments précédents. Les deux appendices anals supérieurs sont courts, s'écartant l'un de l'autre, divariqués, légèrement recourbés et terminés par une petite pointe. L'inférieur est large, bifide ; les deux branches sont aussi écartées que les appendices supérieurs et à peu près de la même longueur. Il semble que l'anus est terminé par quatre petits crochets ; les supérieurs sont noirs ; les deux branches de l'inférieur vertes, avec la pointe noire.

Les ailes sont semblables à celles de l'espèce suivante. Le stigmate est brun ou un peu pâle. La côte est jaune.

Les pattes sont jaunes en dessous ; les deux premières noires en dessus. Les deux dernières paires ont des lignes noires en dessus. Les deux jambes postérieures sont jaunes en dehors, noires intérieurement.

La femelle, qui, du moins, me paraît telle par analogie, ne l'ayant jamais trouvée accouplée, n'en diffère que par les côtés de l'abdomen plus colorés en jaune-verdâtre ; cette couleur y formant une bande continue ; le stigmate des ailes plus pâle que dans le mâle ; surtout par les appendices de l'anus, qui sont comme dans la femelle de l'espèce suivante, mais noirs, et l'absence des oreillettes au deuxième segment. Les pattes sont jaunes, linées de noir en dessus. Les tarses noirs, tous seulement et à peine tachés de jaune en dessus.

Les individus que j'ai vus et décrits diffèrent de la description de Vanderlinden, par les derniers segments tachés de jaune, et la couleur des pattes.

Ils diffèrent encore plus de la *Petalura flavipes*, de M. de Sélys-Longchamp (*Catalogue des Lépidoptères de la Belgique, précédé du Tableau des Libellulines de ce pays*. Liège, Desoër 1837), dont il a eu la bonté de me communiquer la description, Var.  $\beta$  de l'*Æ. forcipata* de Vanderl. ; par l'extrémité de l'abdomen dilatée, et les tarses postérieurs noirs, à peine tachés d'un peu de jaune dans la femelle.

Cette espèce fréquente les endroits les plus secs et éloignés des eaux. Elle est plus rare chez nous que la suivante.

*Observation.* Ces deux espèces, indépendamment de la position relative des yeux, se distinguent encore de la division A, par la dilatation des derniers segments de l'abdomen ; ces segments se prolongeant sur leurs côtés en une membrane amincie, un peu courbée en bas ; et par l'angle anal des ailes inférieures, qui est en angle abrupt et très-

marqué, et le bord intérieur lui-même légèrement sinué. Quelques entomologistes les réunissant à des espèces exotiques, et dont les derniers segments ont des caractères encore plus marqués, en font un genre particulier sous la dénomination de *Petalura*.

10. *Æshna unguiculata*, VANDERL.

*Æ. thorace luteo, suprâ strigis sex incurvis, nigris; abdomine nigro, maculis dorsalibus subquadratis, luteis; appendicibus analibus maris tribus, recurvis, ultimo segmento longioribus, maculâ marginali alarum nigrâ.*

VANDERL., *Æshn. Bonon.*, n° 7, f. 6, *mas.*

*Lib. forcipata*, LINN., *Syst. nat.*, edit. 12<sup>a</sup>, 1, 905, II.  
GMELIN, *Sp. nov.*, 1, 2625, II (*exclusis synonymis*).

*Lib. Viridi-cincta*, DEGÉER, *Mém.* II, 2, p. 186, t. XXI,  
f. 1, *mas.*

SCHOEFF., *Icon. Ins.*, t. LXXXVIII, f. 1? *maris varietas?*

Long. 0,05. Enverg. 0,063.

*Mâle.* La tête est verte, la bouche noire. Le chaperon séparé du front par une ligne noire. Une autre ligne transverse coupe le front. Le sommet de la tête est noir en avant, entre les yeux, quelquefois avec une tache verte dans le milieu; il est jaunâtre en arrière. Les yeux sont vert-grisâtre.

Le corselet est d'un vert-jaunâtre; il y a en dessus, sur le devant, une bande anguleuse, coupée longitudinalement

par une ligne jaune, ouverte, et quatre à cinq lignes obliques, courbes sur les côtés, sous les ailes; ces bandes sont noires.

L'abdomen est moins épais que dans les *Æshna maculatissima*, *mixta*, etc.; il est noir, avec une tache verdâtre, grande, anguleuse, lancéolée, sur le dos de chaque segment; cette tache est coupée transversalement dans son milieu par une ligne noire. L'oreillette du deuxième segment est verte, grande et remarquable. Les deux derniers segments ont à la place de cette tache trois petites taches placées transversalement, ou le bord postérieur de la même couleur, sinué en avant. Le ventre et les côtés de l'abdomen sont tachetés de vert-jaunâtre. Les derniers segments, comme dans l'espèce précédente, sont dilatés latéralement vers le ventre. L'extrémité de l'abdomen est plus grosse et plus large que le reste. L'anus est largement tronqué postérieurement. Il est terminé par trois appendices fort grands; les deux supérieurs épais, recourbés en crochet en bas à leur extrémité, jaunes; l'inférieur est de la même grandeur, recourbé en crochet en haut; sa base a deux petites dentelures; elle est profondément fendue en deux, ordinairement brune, quelquefois roussâtre. Les deux supérieurs ne m'ont pas paru bifides à leur extrémité, comme le dit Vanderlinden.

Le côté interne de la base des ailes est tronqué net et brusquement, et l'angle anal presque aigu et bien marqué. Les ailes sont transparentes. Le stigmate noir. La côte jaunâtre.

Les pattes sont noires; la base des cuisses d'un vert-jaunâtre.

La femelle diffère du mâle par les appendices anals très-courts, simples, droits, jaunes; par les taches vertes des côtés de l'abdomen plus grandes; l'avant-dernier segment

marqué d'une bande jaune, avec une seule tache noire, et le dernier tout jaune; point d'oreillettes au deuxième segment.

Fort commune l'été. Elle vole ordinairement le long des sentiers, dans des endroits secs, et loin des eaux.